

COLUMBUS CAFÉ

RÈGLEMENT DU JEU « Hack muffin de l'été »

Du 1^{er} août au 15 août 2025

Article 1 : Société organisatrice et points de vente participants

La société WAGRAM FOOD SERVICE, société anonyme à conseil d'administration au capital social de 3.327.700 €, dont le siège social est situé au 103, rue La Fayette 75010 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 339 592 685, représentée par M. Nicolas Riché agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, ayant pour numéro de TVA intra-communautaire : [FR65339592685] (ci-après la « **Société organisatrice** »)

Exploitant par l'intermédiaire de filiales ou de sociétés indépendantes membres de son réseau de franchise des points de vente sous enseigne **COLUMBUS CAFÉ**, organise à un jeu concours dénommé « **Hack Muffin de l'été** » (ci-après le « **Jeu** »), dont les modalités sont décrites ci-après.

Les points de vente COLUMBUS CAFÉ participant au Jeu (ci-après désignés sous l'appellation « **Point(s) de vente participant** ») sont les suivants [<https://www.columbuscafe.com/muffin-de-lete/>].

Article 2 : Conditions de participation au Jeu

2.1. Personnes pouvant participer au Jeu

Pour pouvoir participer au Jeu, il convient de remplir les conditions cumulatives suivantes :

- D'être une personne physique âgée d'au moins 18 ans, capable juridiquement et résidant en France,
- D'avoir pris connaissance et d'avoir accepté le présent règlement,
- D'avoir acheté, entre le 1^{er} août 2025 et le 15 août 2025, un exemplaire du magazine Closer, Voici ou Public comportant un encart « 1 muffin acheté – 1 muffin offert » ou d'avoir trouvé en commentaires de vidéos de recettes sur Instagram ou Tiktok un encart « 1 muffin acheté – 1 muffin offert » entre le 1^{er} août 2025 et le 15 août 2025 et d'avoir effectué une capture d'écran de ce-dit encart publié pendant la durée du jeu ou de présenter la vidéo de l'opération postée sur les comptes Instagram et TikTok de Columbus Café (https://www.instagram.com/columbus_cafe/ / https://www.tiktok.com/@columbus_cafe) entre le 1^{er} et le 15 août 2025 ;
- D'avoir acheté, entre le 1^{er} août 2025 et le 15 août 2025 un muffin Columbus Café au sein d'un Point de vente participant.

Une seule participation par personne et par jour étant autorisée au Jeu.

Est expressément exclue du droit de participer au Jeu :

- toute personne salariée, membre, ou exerçant une fonction au sein de la Société organisatrice, ou des Points de vente participants, ou des sociétés prestataires et/ou partenaires intervenant dans l'organisation du Jeu,
- et toute personne détenant des parts ou actions dans l'une des sociétés désignées ci-avant.

Les parents et alliés des personnes listées ci-dessus sont également exclus du droit de participer au Jeu.

2.2. Durée du Jeu

Le Jeu se déroulera du **1^{er} août 2025 à 7 heures au 15 août 2025 à 22 heures** (ci-après la « **Durée du Jeu** »).

2.3. Modalités de participation au Jeu

Les personnes souhaitant participer au Jeu doivent

- effectuer un achat d'au moins un muffin dans un Point de vente participant - pendant la Durée du Jeu ;
- remettre ou présenter en caisse l'encart « 1 muffin acheté – 1 muffin offert » présent au sein des supports suivants pendant la Durée du jeu : sur Instagram et Tiktok en commentaires de vidéos de recettes, en vidéo sur le feed des comptes Instagram et TikTok Columbus Café & Co et dans les magazines Closer, Voici et Public diffusés pendant la Durée du jeu.

Article 3 : Lot

Le participant répondant à l'ensemble des conditions prévues à l'article 2 se verra remettre lors de son achat donnant droit au muffin offert – **un second muffin au choix parmi les recettes du jour et dans la limite des stocks disponibles.**

Article 4 : Remise du lot

Le lot sera exclusivement remis aux personnes répondant aux conditions de l'article 2 ayant personnellement effectué l'achat du muffin ayant donné lieu à l'attribution du lot, et ne pourra être remis que concomitamment à l'achat du muffin y donnant droit.

Aucune remise ultérieure du lot ne sera possible.

En l'absence de retrait du lot dans les conditions susvisées et pour quelque cause que ce soit, aucun avoir, remboursement ou compensation quelconque ne pourra être sollicité.

Les lots sont strictement personnels et destinés aux seules personnes ayant effectué l'achat y donnant droit, pour leur consommation personnelle, à l'exclusion de toute faculté de cession / donation. Les gagnants ne peuvent pas transmettre le bénéfice de leur gain d'une quelconque manière que ce soit à un tiers.

Article 5 : Responsabilité

En cas de force majeure, d'événements indépendants de la volonté de la Société organisatrice ou de nécessité justifiée, celle-ci pourra être amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu. Le cas échéant, elle tiendra les participants informés par le biais d'un affichage dans les Points de vente participants.

Article 6 : Différends

Le présent règlement de Jeu est soumis au droit français.

Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution, à la non-exécution du présent règlement peut être soumis à une médiation, devant un Médiateur de la Consommation, dans le respect des conditions prévues par le Code de la Consommation, ainsi qu'aux tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun.

A ce titre, les participants sont informés de ce que la Société organisatrice choisit AME CONSO. Ainsi, en cas de litige, vous pourrez déposer votre réclamation :

- sur le site : www.mediationconso-ame.com où
- par voie postale en écrivant à : AME CONSO, 197 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Article 8 : Dépôt et respect du règlement du Jeu

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de son présent règlement.

Toute personne qui aurait triché ou tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu se verra exclue du Jeu par la Société organisatrice.

Le présent règlement est déposé au siège social de la Société organisatrice, dans chaque Point de vente participant, et disponible ici [<https://www.columbuscafe.com/muffin-de-lete/>], pendant toute la Durée du Jeu.